

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2014</p>

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- ❑ le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 ;
- ❑ les comptes annuels au 31 décembre 2013, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé ;
- ❑ l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration, y compris l'attribution d'un dividende de EUR 0,51 brut, soit EUR 0,4335 net, payable à partir du 24 juin 2014, sur présentation du coupon n° 5, auprès de :
 - Banque Internationale à Luxembourg, en abrégé BIL, Luxembourg
 - PKB Privatbank SA, Lugano ;
- ❑ le Rapport de Gestion consolidé du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 ;
- ❑ les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

et a donné décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2013.

L'Assemblée, ayant déjà connaissance de toutes les coordonnées des candidats et de leurs plus importantes fonctions professionnelles actuelles et de celles exercées dans le passé, a décidé à l'unanimité des voix de nommer pour une durée d'une année se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle 2015 :

- ❑ **Administrateurs**
 - Monsieur Jean Bodoni
 - Monsieur Americo Bortuzzo
 - Monsieur Robert Hoffmann
 - Monsieur Jean Noël Lequeue
 - Monsieur Bruno Panigadi
 - Monsieur Massimo Trabaldo Togna
 - Monsieur Frédéric Wagner
- ❑ **Réviseur d'entreprises agréé :**
 - BDO Audit, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2014 (SUITE)

L'Assemblée a fixé à EUR 200.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le marché dénommé "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société. Elle a fixé à EUR 10,00 et à EUR 15,00 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 2.137.102,00. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle 2015. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président